

## LIMINAIRE CFDT

### CSE du 7 novembre 2018

Inutile de le rappeler, mais quand même..

La CFDT n'a pas signé l'accord mettant en place les CSE considérant notamment que la constitution d'un CSE unique parisien pour les antennes de France3 était une hérésie jacobine alors que plus que jamais le dialogue social doit être proche des salariés.

Ici à Malakoff, le CSE est recréé après avoir été fusionné avec celui du siège au cours de la dernière mandature. La clarté de cette décision est relative puisque les services supports restent rattachés au CSE Siège. Quoi qu'il en soit, la CFDT sera vigilante sur l'accès aux activités sociales des salariés de Malakoff qui ne devront pas être pénalisés en recherchant par exemple des associations avec d'autres CSE.

Le point majeur ici est et sera le sort de France Ô contre la disparition de laquelle la CFDT s'est prononcée. Approche strictement budgétaire, gages donnés aux ennemis de l'audiovisuel public, un projet funeste largement improvisé (si on considère par exemple la diffusion des JO 2020) et sans impact financier significatif au niveau de l'entreprise.

Ce sont encore les salariés qui seront la variable et leur avenir devra très rapidement être clarifié avec un accompagnement de qualité.

Là aussi la CFDT sera sans complaisance pour prévenir les risques psychosociaux et la dégradation du climat social.

*Malakoff, le 7 novembre 2018*

[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

**Vous souhaitez nous poser des questions ? Contactez-nous au : 01 56 22 88 21**

